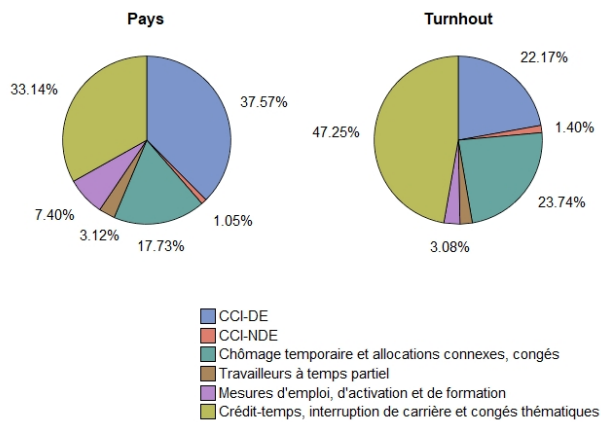


Entité: Turnhout



Directeur: Tinne GOMMERS
Nombre d'agents: 87
Nombre en equivalents à temps plein: 76

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	301.884	4,0
Assurés contre le chômage (2)	167.768	4,3
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	157.347	4,5
Taux du chômage (4)	3,6	

Vision globale 2024	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	53.233	3,6
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	1.083	2,9
Dossiers litiges achevés	3.387	3,5
Contrôles achevés	2.540	5,7
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	2.248	3,8
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	2	0,3
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2023	150,8	2,8
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2024	157,3	2,8
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	4,8	1,3
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	2,2	2,3

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2024)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	5.758	2,5
		Après études	310	1,5
		Travailleurs à temps partiel volontaire	523	2,9
		Chômage avec complément d'entreprise	357	6,6
		Allocation de sauvegarde	108	4,9
		Travailleurs d'arts	43	0,5
		Hommes	3.902	2,4
		Femmes	3.195	2,6
		Chefs de ménage	1.249	1,6
		Isolés	1.710	2,1
		Cohabitants	4.139	3,2
		Total	7.098	2,5
	CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	100	3,9
		Chômage avec complément d'entreprise	321	6,5
		Chômeurs âgés	7	8,0
		Aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	20	6,8
		Total	448	5,6
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires		7.210	5,6
		Parents d'accueil	37	9,0
		Période non rémunérée dans l'enseignement	93	3,4
		Vacances jeunes	230	7,1
		Vacances senior	16	8,3
		Congés: soins d'accueil	11	6,1
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR		748	3,3
		Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	5	1,4
		Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR: travailleurs d'arts	1	0,4
		Total	754	3,2
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	SINE	73	2,2
		Mesures pour travailleurs	63	5,0
		Mesures de formation	682	3,2
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Formation professionnelle		
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	57	0,7
Dispenses d'IDE particulières Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Activités ALE ou APS	Allocation en compensation de licenciement	113	9,6
			55	5,9
		Interruption de carrière		
		Avec allocations	761	2,4
		Sans allocations	20	2,5
		Total	781	2,4
	Crédit-temps	Avec allocations	5.870	6,8
		Sans allocations	340	5,8
		Total	6.210	6,7
	Congés thématiques	Avec allocations	7.914	6,5
		Sans allocations	218	5,3
		Assistance médicale	2.447	12,7
		Aidants proches	19	6,6

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2024)			Nombre	% par rap. au pays
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Congés thématiques	Congé parental	5.642	5,3
		Congé pour soins palliatifs	24	7,6
		Total	8.132	6,5
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		750	0,5
	Autres attestations		6.494	5,0
	Total		7.244	2,7

(1) Population au 1er janvier 2024 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2023. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2023 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2023 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2023; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2023 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2024 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2023 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).